



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL à PROJETS COMITE de VALIDATION des innovations et expérimentations 2022 - 2023

EAFC - CARDIE

Affaire suivie par : Valérie Métayer

Tél : 01 57 02 65 29

Mél : ce.cardie@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et messieurs les directeurs des écoles

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Référence : Loi du 26 juillet 2019 / Article L314_2 Code de l'Éducation

En fin d'année scolaire se tiendra comme à l'accoutumée un Comité de Validation des Expérimentations (CVE) menées dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie. Ce Comité, présidé par Monsieur le Recteur a pour objectif de recenser, valoriser et valider les pratiques innovantes ou les projets expérimentaux comprenant une mesure dérogatoire dans le cadre de l'article L314-2.

Les projets présentés respecteront l'esprit et le cadre de la réforme du collège et du lycée, et s'articuleront avec le projet académique en cours.

La richesse et la créativité des acteurs de notre académie ne sont plus à démontrer. Cependant il est important aussi que ces porteurs de projets, ces personnels engagés soient reconnus, soutenus et valorisés et c'est le sens du travail de ce comité.

Une connaissance plus claire et plus précise de leur démarche et leur projet par la CARDIE renforcera également l'accompagnement et le suivi de l'action mise en place.

En outre cette validation académique permettra de valoriser l'action notamment en la faisant apparaître le site académique de la CARDIE voire sur la base nationale Innovathèque le cas échéant.

J'attire votre attention sur le fait que tout passage à la semestrialisation doit faire l'objet d'un dossier CVE ou pour régularisation ou pour en valider la mise en place au niveau académique.

Cette année le dépôt de dossier se fera en deux étapes :

- renvoi de la partie 1 du dossier en ligne sur le site de la CARDIE sous format Word

Jusqu'au 10 février 2023 (au plus tard) à ce.cardie@ac-creteil.fr.

- renvoi de la partie 2 consacrée à la mesure d'impact du projet

Jusqu'au 11 avril 2023 (dernier délai) à ce.cardie@ac-creteil.fr.

Le dossier est accessible sur le site de la CARDIE : <https://cardie.ac-creteil.fr/spip.php?article12>

Je vous remercie pour votre engagement dans la mise en place de dispositifs et/ou démarches innovants et pour votre précieuse collaboration.

Responsable CARDIE

Sabine KITTEN